



Avis de Convocation des Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires de **DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA**, société anonyme au capital de 2.835.000.000 DH et dont le siège social est à Casablanca – Km 7, Route de Rabat – Ain Sebâa, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 52.405, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire suivie d'une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 juin 2010 à 15 heures, audit siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi n°17/95 tel que modifié et complété par la loi n°20/05;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Autorisation d'émission d'obligations ordinaires ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales ;

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Décision d'augmentation de capital d'un montant maximum de 3.000.000.000 DH par apport en numéraire et autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations le capital social et de modifier les statuts en conséquence ;
- Conditions et modalités de l'augmentation de capital ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs à conférer.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé dans un délai de cinq jours;

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à ces assemblées tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de 790.831.409,66 DH.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net comptable de 790.831.409,66 DH, comme suit :

Résultat net de l'exercice	790.831.409,66 DH
- Réserve légale 5%	39.541.570,48 DH
=	751.289.839,18 DH
+Report à nouveau créditeur	320.012.967,97 DH
Soit un bénéfice distribuable	1.071.302.807,15 DH
Dividende aux actionnaires (soit 1,50 DH par action)	425.250.000,00 DH
Solde au compte report à nouveau	646.052.807,15 DH

Le montant des dividendes des actions détenues en propre par la société, au moment de la date de paiement, sera affecté au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 septembre 2010.

TROISIEME RESOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux Commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi du 30 août 1996 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.



Avis de Convocation des Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2010 à 1.200.000 DH et laisse au Conseil d'Administration le soin de les répartir entre ses membres.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 294 de la loi n°17-95 telle que modifiée par la loi n°20-05, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport et autorise l'émission d'obligations ordinaires pour un montant maximum de 2.000.000.000 DH divisé en 20.000 obligations de 100.000 dirhams de valeur nominale chacune.

Le cas échéant, le montant de l'émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues à l'expiration du délai de souscription.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne, conformément aux dispositions de l'article 294 de la loi n°17-95 telle que modifiée par la loi n°20-05, tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à ladite émission d'obligations et en arrêter les modalités définitives, sous réserve du respect des modalités déjà arrêtées par la présente Assemblée Générale Ordinaire, et notamment :

- Déterminer les dates d'émission des obligations ;
- Arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations ;
- Limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- Fixer la date de jouissance des titres à émettre ;
- Fixer le taux d'intérêt des obligations et les modalités de paiement des intérêts ;
- Fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations ;
- Fixer les modalités dans lesquelles sera assurée la préservation des droits des obligataires et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et notamment désigner le mandataire provisoire représentant la masse des obligataires ;
- Et plus généralement, prendre toute disposition utile, conclure tout accord pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original,

d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 3.000.000.000 DH.

L'Assemblée Générale, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Le conseil aura en conséquence tous pouvoirs pour décider et accomplir les actes et formalités nécessaires à cette augmentation de capital, notamment fixer le prix d'émission des actions nouvelles, prendre toutes les mesures pour assurer la souscription de toutes les actions disponibles à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, recueillir les souscriptions, effectuer et signer la déclaration de souscription et de versement prévue par la loi et procéder aux modifications des statuts en ce qui concerne strictement la présente augmentation de capital.

Par application des dispositions de l'article 189 de la loi n°17-95 du 30 Août 1996, la souscription aux actions nouvelles est réservée par préférence aux actionnaires de la société au moment de la réalisation de l'augmentation. Ils auront, en conséquence, un droit de souscription irréductible sur les actions nouvelles à émettre.

Ils auront également un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible, laquelle répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra soit, limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues soit, proroger le délai de souscription.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.

Pour le Conseil d'Administration

DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA

COMPTES SOCIAUX

Résultats au 31 décembre 2009

Etat des Soldes de Gestion

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)		EXERCICE 2009	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	166 276 375,89	-
2	- Achats revendus de marchandises	-	-
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	166 276 375,89	-
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	3 876 511 739,22	3 424 468 117,23
3	Ventes de biens et services produits	3 116 902 622,07	2 566 409 310,85
4	Variation stocks de produits	759 609 117,15	858 058 806,38
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	3 129 863 468,19	2 606 796 034,85
6	Achats consommés de matières et fournitures	3 029 691 590,56	2 513 939 327,98
7	Autres charges externes	100 171 877,63	92 856 706,87
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	912 924 646,92	817 672 082,38
8	+ Subvention d'exploitation	-	-
V	9 - Impôts et taxes	3 483 338,10	1 317 311,66
10	- Charges de personnel	101 469 217,82	67 461 236,16
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	807 972 091,00	748 893 534,56
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11	+ Autres produits d'exploitation	-	-
12	- Autres charges d'exploitation	1 000 000,00	1 000 260,33
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	4 984 926,22	7 633 888,52
14	- Dotations d'exploitation	19 906 446,38	17 297 161,03
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	792 050 570,84	738 230 001,72
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	117 069 805,05	-280 096 195,88
VIII	= RESULTAT COURANT	909 120 475,89	458 133 805,84
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-4 794 135,23	-1 021 969,95
15	- Impôt sur les résultats	113 494 931,00	5 859 225,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	790 831 409,66	451 252 610,89

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

1	Résultat net de l'exercice		
	- Bénéfice +	790 831 409,66	451 252 610,89
	- Perte -	-	-
2	+ Dotations d'exploitations (1)	19 906 446,38	17 297 161,03
3	+ Dotations financières (1)	43 223 678,26	-
4	+ Dotations non courantes (1)	-	364,71
5	- Reprises d'exploitation (2)	-	-
6	- Reprises financières (2)	-	-
7	- Reprises non courantes (2) (3)	-	-
8	- Produits des cessions d'immobilisations	-	-
9	+ Valeurs nettes d'amort. des imm. cédées	869,25	-
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	853 962 403,55	468 550 136,63
10	Distribution de bénéfices	425 250 000,00	425 250 000,00
II	AUTOFINANCEMENT	428 712 403,55	43 300 136,63

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

Tableau des Immobilisations Autres que Financières

NATURE	Montant brut début exercice	Augmentation				Diminution		Montant brut fin exerc.
		Acquisition	Product. par l'entreprise pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	56 431 465,69	144 413,25	-	-	-	624 106,41	-	55 951 772,53
Frais préliminaires	22 594 746,50	-	-	-	-	-	-	22 594 746,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices	33 836 719,19	144 413,25	-	-	-	624 106,41	-	33 357 026,03
Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATION INCORPORELLES	6 399 964,45	1 106 884,93	-	-	-	-	-	7 506 849,38
Immobilisation en recherche et développement	327 375,70	10 870,00	-	-	-	-	-	338 245,70
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	19 000,00	48 184,93	-	-	-	-	-	67 184,93
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	6 053 588,75	1 047 830,00	-	-	-	-	-	7 101 418,75
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 021 412,27	14 212 312,76	-	2 112 252,78	-	1 080,93	6 612 252,78	96 732 644,10
Terrains	4 500 000,00	3 649 820,82	-	-	-	-	4 500 000,00	3 649 820,82
Constructions	46 625 433,69	2 872 673,44	-	2 112 252,78	-	-	-	51 610 359,91
Installations techniques, matériel et outillage	6 636 790,61	1 031 258,40	-	-	-	-	-	7 668 049,01
Matériel de transport	6 619 249,08	38 200,29	-	-	-	1 080,93	-	6 656 368,44
Mobilier, matériel de bureau et aménagement	17 612 368,49	6 462 318,81	-	-	-	-	-	24 074 687,30
Autres immobilisations corporelles	2 915 317,62	158 041,00	-	-	-	-	-	3 073 358,62
Immobilisations corporelles en cours	2 112 252,78	-	-	-	-	-	2 112 252,78	-

Tableau des Créances

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effet
DE L'ACTIF IMMOBILISE	898 566,86	249 648,26	648 918,60	-	-	-	-	-
Prêts immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances financières	898 566,86	249 648,26	648 918,60	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	4 640 761 223,04	1 628 841 669,43	3 011 919 553,61	-	-	1 017 407 622,04	1 652 932 458,47	149 850,00
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	582 677 085,36	468 105 621,05	94 571 464,31	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 393 522 643,25	75 506 038,15	1 318 016 605,10	-	-	-	126 574 458,47	149 850,00
Personnel	244 199,72	-	244 199,72	-	-	-	-	-
Etat	1 017 407 622,04	103 747 468,59	913 660 153,45	-	-	1 017 407 622,04	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	1 527 558 536,58	926 307 816,83	601 250 719,75	-	-	-	1 526 358 000,00	-
Compte de régularisation - Actif	139 351 136,09	55 174 724,81	84 176 411,28	-	-	-	-	-

Etat des changements de méthodes

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N E A N T

Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

ENGAGEMENTS DONNES	EXERCICE DU 01/01/09 AU 31/12/2009	
	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Avals et caution (bancaire)	210 100 939,75	394 837 671,09
Avals et caution (C.Provisoires)	-	2 500 000,00
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires	-	-
Autres engagements donnés	4 000 000 000,00	100 000 000,00
Billet à ordre C.M.T ATTUJARIWAFABANK (27/12/2007)	1 449 559 462,63	1 500 000 000,00
TOTAL (1)	5 659 660 402,38	1 997 337 671,09
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées.....	4 647 000 000,00	1 647 000 000,00

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Avals et cautions BFO	-	-
Autres Avals et cautions	-	-
Autres engagements recus	-	-
TOTAL...	-	-

Tableau des sûretés réelles données ou reçues

	EXERCICE DU 01/01/2009 AU 31/12/2009					
	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture	
Sûretés données						
		N	E	A	N	T
Sûretés reçues						

(1) Gage : 1- Hypothèque; 2- Nantissement; 3- Warrant; 4- Autres; 5- { à préciser }
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés membres du personnel)
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

Etat de dérogations

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèses		N E A N T

DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA

COMPTES SOCIAUX

Résultats au 31 décembre 2009

Tableau des Titres de Participation

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
IMMOLOG S.A.	Immobilier	50 000 000,00	49,99	24 999 600,00	24 999 600,00	31/12/09	177 145 509,45	82 536 958,76	199 996 800,00
PROMOLOG SARL (EX LAHAB)	Immobilier	200 000,00	99,95	21 615 868,50	1 785 610,86	31/12/09	1 785 610,86	1 387 132,69	29 585 200,00
PROMIF SARL (EX JALOBYA)	Immobilier	200 000,00	99,95	21 446 217,34	1 290 796,72	31/12/09	1 290 797,72	684 204,61	35 982 000,00
DAR JAWDA SARL (EX DAPLAN)	Immobilier	17 500 000,00	99,99	59 707 922,20	59 707 922,20	31/12/09	101 171 182,18	81 597 101,74	36 397 920,00
ADDOHA ESSALAM (EX DAR ESSALAM SCI)	Immobilier	1 762 000,00	99,99	176 713 671,92	173 475 671,92	31/12/09	82 595 229,35	80 889 733,30	-
TANGER SAKANE SA	Immobilier	300 000,00	99,87	299 600,00	299 600,00	31/12/09	5 266 748,24	4 681 424,88	15 579 200,00
MAROC VILLAGES ET RESIDENCES SA	Immobilier	300 000,00	99,87	299 600,00	299 600,00	31/12/09	133 223,76	-60 466,25	-
GIL MAROC SEASIDE RESORT	Immobilier	5 000 000,00	50,00	2 500 000,00	2 500 000,00	31/12/09	1 579 068,36	-3 167 403,43	-
GENERAL FIRM OF MOROCCO(EX FADESA)	Immobilier	1 000 000,00	50,00	1 299 600 000,00	1 299 600 000,00	31/12/09	134 742 457,64	40 738 871,02	-
AL QUDRA ADDOHA	Immobilier	50 000 000,00	49,99	24 999 800,00	24 999 800,00	31/12/09	51 889 494,79	2 432 897,11	-
MABANI ZELLOUA	Immobilier	500 000 000,00	49,99	249 999 800,00	249 999 800,00	31/12/09	335 532 487,44	66 258 488,64	-
BELADI HADJ FATAH	Immobilier	11 010 000,00	50,00	391 150 049,84	391 150 049,84	31/12/09	252 306 850,95	210 619 457,90	-
ADDOHA MANAGEMENT SERVICE	SERVICE	300 000,00	99,90	299 600,00	299 600,00	31/12/09	-683 629,57	-795 705,58	-
MARRAKECH GOLDEN RESORT	Immobilier	300 000,00	99,90	299 600,00	299 600,00	31/12/09	-2 351 692,17	-773 626,94	-
CITAF	Immobilier	300 000,00	100,00	230 000 000,00	230 000 000,00	31/12/09	-3 585 398,99	-2 975 850,00	-
OPTIM IMMOBILIER	Immobilier	1 000 000,00	100,00	68 062 500,00	68 062 500,00	31/12/09	-2 698 323,96	-147 817,93	-
CAP SPARTEL	Immobilier	50 000 000,00	49,99	24 999 800,00	24 999 800,00	31/12/09	11 955 215,60	-113 148,88	-
AWAL SAKANE	Immobilier	50 000 000,00	10,00	5 000 000,00	5 000 000,00	31/12/09	41 157 019,40	-4 483 373,70	-
TOTAL		739 172 000,00		2 601 993 629,80	2 558 769 951,54		1 189 231 851,05	559 308 877,94	317 541 120,00

Tableau des Provisions

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	43 223 678,26	-	-	-	-	43 223 678,26
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (A)	-	-	43 223 678,26	-	-	-	-	43 223 678,26
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	482 292 497,83	-	-	-	-	163 834 657,64	-	318 457 840,19
5. Autres provisions pour risques et charges	493 800,00	-	-	-	-	-	-	493 800,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	482 786 297,83	-	-	-	-	163 834 657,64	-	318 951 640,19
TOTAL (A-B)	482 786 297,83	-	43 223 678,26	-	-	163 834 657,64	-	362 175 318,45

Tableau des dettes

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effet
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	1 449 559 462,63	1 449 559 462,63	-	-	-	-	-	-
DU PASSIF CIRCULANT	4 973 000 003,17	2 501 011 599,21	2 471 988 403,96	-	-	241 232 652,32	1 338 830 502,75	417 676 207,09
Fournisseurs et compte rattachés	1 610 622 727,51	1 352 226 779,61	258 395 947,90	-	-	-	-	417 676 207,09
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 571 157 374,38	554 599 355,21	1 016 558 019,17	-	-	-	-	-
Personnel	11 200 044,10	-	11 200 044,10	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	3 712 756,81	-	3 712 756,81	-	-	3 712 756,81	-	-
Etat	237 519 895,51	-	234 709 204,00	-	-	237 519 895,51	-	-
Comptes d'associés	901 457 642,78	475 944 052,94	425 513 589,84	-	-	-	901 457 642,78	-
Autres créanciers	437 372 859,97	115 079 952,28	322 292 907,69	-	-	-	437 372 859,97	-
Comptes de régularisation -Passif	199 956 702,11	350 767,66	199 605 934,45	-	-	-	-	-

Rapport des Commissaires aux Comptes DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA S.A. Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2009 nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 4.685.487.864,51 MAD dont un bénéfice net de 790.831.409,66 MAD.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA** au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA a procédé aux prises de participations suivantes :

- 10% du capital de la société AWAL SAKANE pour environ 5.000 KMAD ;
- 50% du capital de la société CAP SPARTEL pour environ 25.000 KMAD libéré à hauteur de 6.250 KMAD.

Par ailleurs, la société DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA a souscrit à l'augmentation du capital de la société DAR ESSALAM pour environ 4 .900 KMAD.

Casablanca, le 9 Avril 2010

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalak
Associé

Les Commissaires aux Comptes

A. Saïdi et Associés
Nawfal Amar
Associé

Deloitte Audit
288 Boulevard Zerktouni
CASA BLANCA
Tél : 029 22 47 34/35/36
Fax : 029 22 40 75

A. SAÏDI & ASSOCIÉS
4, Place Mohammed VI - CASABLANCA
Tél : 029 22 27 99 10
Fax : 029 22 10 24

S.A. au capital de 2 835 000 000 Dhs - RC : Casablanca 52405
Siège social : Km 7 - Route de Rabat - Ain Sebaâ - Casablanca
www.groupeaddoha.com

